



PATINAGE DE VITESSE CANADA

BULLETIN DE LA HAUTE PERFORMANCE

N° 168 — Longue piste

TABLE DES MATIÈRES

Page

Critères pour les brevets du PAA 2014-2015 – Voir le Bulletin 169 du CHP-LP

Formats et règles des compétitions	3 - 13
Règles générales	3
Qualifications de la Coupe du monde d'automne 2013	5
Coupe du Canada n° 1	6
Championnat canadien par distances individuelles	7
Coupe du Canada n° 2	9
Championnat canadien junior	10
Coupe du Canada n° 3	11
Championnat nord-américain	12
Finale de la Coupe du Canada	12
Temps de qualification de l'ISU	14
Annexe A – Lignes directrices – Octroi d'exemptions	16
Annexe B – Lignes directrices	
– Demandes d'évaluation spéciale pour la sélection	21

BULLETINS DE LA HAUTE PERFORMANCE

La philosophie de sélection de l'équipe est de choisir les athlètes qui obtiendront les meilleurs résultats possibles pour le Canada aux Jeux olympiques et au Championnat du monde par distances individuelles.

Le Comité de la haute performance — longue piste (CHP-LP) publiera régulièrement des bulletins tout au long de la saison afin d'informer les patineurs, les entraîneurs, le Comité de développement des officiels et les associations et fédérations membres de PVC de toute mise à jour ou modification en ce qui concerne, entre autres, les critères de sélection ou les compétitions.

Le CHP-LP se réserve le droit de modifier ou de remplacer les politiques énoncées dans le présent bulletin si des circonstances imprévues le justifient et si ces modifications sont manifestement dans l'intérêt du programme de la haute performance, de l'avis du Comité. Le cas échéant, on informera les athlètes et les entraîneurs de toute modification aussitôt que possible après sa confirmation par le CHP-LP.

Formats et règles des compétitions

Règles générales

Règles des courses

Les règles qui s'appliquent pour toutes les compétitions de PVC mentionnées dans le présent bulletin, y compris les qualifications de la Coupe du monde, sont celles de l'ISU et des bulletins de CHP-LP, ainsi que les règlements et procédures de PVC. Les exceptions sont indiquées plus bas.

Disqualification

Toutes les compétitions se déroulent selon les règlements de l'ISU. Si un concurrent est disqualifié pour une distance donnée, il perd son rang dans cette épreuve à moins d'une décision contraire du CHP-LP.

Les temps individuels obtenus lors des courses et des reprises restent valides aux fins du classement et de la sélection.

Jury de la haute performance

Pour tous les événements mentionnés, le jury du CHP-LP sera formé du directeur du programme longue piste (ou son remplaçant), de l'arbitre et du président du Comité de la haute performance ou des membres élus du Comité qui sont présents.

Uniformes de l'équipe nationale

Durant une compétition sanctionnée par Patinage de vitesse Canada, les athlètes canadiens n'ont pas le droit de porter un uniforme de compétition (combinaison moulante) **identifié** à l'équipe nationale d'un autre pays.

De plus, les patineurs n'ont pas le droit de porter une combinaison moulante des équipes nationale ou de développement des saisons antérieures de Patinage de vitesse Canada pendant les Championnats canadiens, les Championnats nord-américains ou les Coupes du Canada, à moins d'avoir gagné cet uniforme; quoi qu'il en soit, les patineurs en question devront enlever ou couvrir les anciens logos de commandite de cette combinaison.
(Le jury du CHP-LP peut accorder une exemption à cette règle.)

Temps de qualification pour la Coupe du Canada

		Senior — intérieur	Senior — extérieur		Junior — intérieur	Junior — extérieur	
		Coupes du Canada 1, 2, 3 et C.N.A.	Coupe du Canada 2 et C.N.A.	Coupes du Canada 1 et 3	Coupes du Canada 1, 2, 3 et C.N.A.	Coupe du Canada 2 et C.N.A.	Coupes du Canada 1 et 3
Femmes	500	0:44,0	0:46,9	0:48,4	0:46,2	0:49,1	0:50,6
	1000	1:27,2	1:33,0	1:35,9	1:31,6	1:37,4	1:40,3
	1500	2:15,3	2:24,2	2:28,7	2:22,0	2:30,9	2:35,4
	3000	4:44,7	5:03,3	5:12,7	4:58,7	5:17,3	5:26,7
	5000	8:18,9	8:51,3	9:07,6			
Hommes	500	0:40,2	0:42,9	0:44,2	0:42,2	0:44,9	0:46,3
	1000	1:19,0	1:24,4	1:27,0	1:23,0	1:28,3	1:31,0
	1500	2:01,2	2:09,3	2:13,4	2:07,3	2:15,4	2:19,4
	3000				4:35,9	4:53,3	5:02,0
	5000	7:19,6	7:48,7	8:03,2	7:45,0	8:14,1	8:28,6
	10 000	15:29,3	16:30,2	17:00,7			

Pour être admissibles à l'épreuve du 3000 m – femmes, les patineuses doivent avoir réalisé le temps de qualification requis au 1500 m ou au 3000 m. Les patineuses ayant obtenu le temps requis dans au moins une épreuve, peu importe la distance, sont admissibles aux épreuves de 500 m, de 1000 m et de 1500 m.

Pour être admissibles à l'épreuve du 5000 m – hommes, les patineurs doivent avoir réalisé le temps de qualification requis au 1500 m, au 3000 m ou au 5000 m. Les patineurs ayant obtenu le temps requis dans au moins une épreuve, peu importe la distance, sont admissibles aux épreuves de 500 m, de 1000 m et de 1500 m.

Qualifications de la Coupe du monde d'automne, du 17 au 20 octobre 2013, Calgary (Alb.)

	Femmes	Hommes
Jeudi 17 octobre	3000 m, 2 x 500 m	5000 m, 2 x 500 m
Vendredi 18 octobre	1000 m	1000 m
Samedi 19 octobre	1500 m	1500 m
Dimanche 20 octobre	5000 m	10 000 m

Admissibilité aux qualifications de la Coupe du monde d'automne

500 m – 24 patineurs

1. Les 20 premiers patineurs au classement canadien 2012-2013
2. Quatre patineurs sélectionnés par le CHP-LP

1000 m – 24 patineurs

1. Les 20 premiers patineurs au classement canadien 2012-2013
2. Quatre patineurs sélectionnés par le CHP-LP

1500 m – 24 patineurs

1. Les 20 premiers patineurs au classement canadien 2012-2013
2. Quatre patineurs sélectionnés par le CHP-LP

3000 m – femmes/5000 m – hommes – 16 patineurs

1. Les 12 premiers patineurs au classement canadien 2012-2013
2. Quatre patineurs sélectionnés par le CHP-LP

5000 m – femmes/10 000 m – hommes – 12 patineurs

1. Les huit premiers patineurs au classement canadien 2012-2013
2. Quatre patineurs sélectionnés par le CHP-LP

*Les temps de qualification de l'ISU pour les Coupes du monde sont indiqués aux dernières pages du présent bulletin.

Le CHP-LP peut, à sa seule discrétion, inviter d'autres patineurs à participer à cette épreuve.

Lors des qualifications en vue de la Coupe du monde d'automne 2013, d'autres patineurs peuvent avoir le droit de concourir pour une place au sein de l'équipe de la Coupe du monde en fonction des dispositions suivantes :

1. Le CHP-LP se réserve le droit inconditionnel d'inviter d'autres patineurs à participer aux qualifications d'automne 2013.
2. La liste finale des athlètes admissibles à chaque épreuve de distance sera publiée 24 heures avant le tirage au sort.

Tirage au sort

Pour chaque épreuve par distance des qualifications pour la Coupe du monde, le tirage au sort des paires se fera en fonction du classement canadien.

Les compétiteurs seront séparés en groupes de quatre patineurs chacun. Les deux dernières paires seront formées par tirage au sort parmi le groupe des quatre compétiteurs les mieux classés, et ainsi de suite. S'il y a un nombre impair de participants, le patineur restant concourra seul en premier.

À la deuxième course du 500 mètres (femmes et hommes), les paires seront formées en fonction du temps réalisé par les compétiteurs à la première course et de façon à ce que les participants changent de couloir de départ pour la deuxième course (règle n° 242 de l'ISU). Si deux ou plusieurs compétiteurs qui avaient le même couloir de départ à la première course réalisent un temps identique, leur position de départ leur sera attribuée en fonction de leur classement initial.

L'ordre de départ des paires sera inverse au classement des compétiteurs à la première course. Par conséquent, les compétiteurs les mieux classés dans chaque couloir de départ formeront la dernière paire, et le ou les compétiteurs aux derniers rangs concourront en premier.

Coupe du Canada n° 1, du 29 novembre au 1^{er} décembre 2013, Québec (Qc)

Pour la Coupe du Canada n° 1, le format suivant est recommandé :

	Femmes	Hommes
Vendredi 29 novembre	500 m, 1500 m	500 m, 1000 m, 3000 m (junior)
Samedi 30 novembre	1000 m, 3000 m	1500 m, 5000 m
Dimanche 1 ^{er} décembre	500 m, 1000 m, 5000 m*	500 m, 1000 m, 10 000 m*

* Les qualifications finales par distance seront déterminées en fonction du résultat de la 3^e plus longue épreuve de distance, soit le 3000 m – femmes et le 5000 m – hommes. (Maximum de huit patineurs pour le 5000 m – femmes et le 10 000 m – hommes, l'ordre de priorité étant établi selon le classement au 3000 m – femmes et au 5000 m – hommes du 7 décembre.).

Admissibilité : Seniors et juniors A, B, C2

Note : Les patineurs de la catégorie junior C2 sont ceux nés entre le 1^{er} juillet 1998 et le 30 juin 1999.

Les temps de qualification à atteindre pour cet événement sont définis plus bas.

Pour qu'un temps de qualification soit valide, le patineur doit l'avoir réalisé entre le 1^{er} juillet 2012 et la date limite d'inscription.

Les temps soumis comme temps de qualifications peuvent être vérifiés sur SpeedskatingResults.com.

Pour les temps de qualification, veuillez consulter la page 4 du présent document.

Regroupement des patineurs pour le départ à la Coupe du Canada n° 1

Pour toutes les distances

- Groupe 1 : Les huit premiers patineurs présents selon le classement canadien final 2012-2013 pour cette distance.
- Groupe 2 : Les huit patineurs présents suivants au classement pour cette distance.
- Groupe 3 : Les huit patineurs présents suivants au classement pour cette distance.
- Groupe 4 : Les huit patineurs présents suivants au classement pour cette distance.
- Groupe 5 : Les autres patineurs ayant réalisé les meilleurs temps de la saison 2012-2013. Des sous-groupes de huit seront ensuite formés pour le tirage au sort.

Pour la deuxième course du 500 m et du 1000 m, les paires seront établies selon la règle n° 262 de l'ISU.

Tirage au sort pour la Coupe du Canada n° 1

Le jury du CHP-LP établira l'ordre des paires pour les courses.

Le tirage au sort commencera de préférence par le groupe 1, puis le groupe 2, le groupe 3, etc.

Championnat canadien par distances individuelles, du 28 décembre au 3 janvier 2014, Calgary (Alb.)

Pour le Championnat canadien par distances individuelles, le format suivant sera employé :

	Femmes	Hommes
28 décembre	500 m (2 x), 3000 m	500 m (2 x), 5000 m
30 décembre	1000 m	1000 m
2 janvier	1500 m	1500 m
3 janvier	5000 m	10 000 m

Admissibilité au Championnat canadien par distances individuelles

500 m – 24 patineurs

1. Qualifications pour la Coupe du monde d'automne (500 m)
2. Qualifications pour la Coupe du monde d'automne (1000 m)
3. Classement par temps lors des compétitions de l'automne 2013

1000 m – 24 patineurs

1. Qualifications pour la Coupe du monde d'automne (1000 m)
2. Qualifications pour la Coupe du monde d'automne (500 m)
3. Qualifications pour la Coupe du monde d'automne (1500 m)
4. Classement par temps lors des compétitions de l'automne 2013

1500 m – 24 patineurs

1. Qualifications pour la Coupe du monde d'automne (1500 m)
2. Qualifications pour la Coupe du monde d'automne (1000 m)
3. Qualifications pour la Coupe du monde d'automne (3000 m – femmes/5000 m – hommes)
4. Classement par temps lors des compétitions de l'automne 2013

3000 m – femmes/5000 m – hommes – 16 patineurs

1. Qualifications pour la Coupe du monde d'automne (3000 m – femmes/5000 m – hommes)
2. Qualifications pour la Coupe du monde d'automne (1500 m)
3. Qualifications pour la Coupe du monde d'automne (5000 m – femmes/10 000 m – hommes)
4. Classement par temps lors des compétitions de l'automne 2013

5000 m – femmes/10 000 m – hommes – 12 patineurs

1. Qualifications pour la Coupe du monde d'automne (3000 m – femmes/5000 m – hommes)
2. Classement par temps lors des compétitions de l'automne 2013

*Les temps de qualification de l'ISU pour les Coupes du monde sont indiqués aux dernières pages du présent bulletin.

Le CHP-LP peut, à sa seule discrétion, inviter d'autres patineurs à participer à cette épreuve.

Afin d'être admissibles à la sélection en vue des Jeux olympiques, les patineurs doivent satisfaire aux conditions suivantes :

1. Être citoyen canadien;
2. Détenir un passeport canadien valide jusqu'au 17 octobre 2014 ou plus tard, tel que l'indiquent les directives d'accréditation olympique pour Sochi 2014;
3. Satisfaire aux critères de nationalité et de citoyenneté du CIO;
4. Être membre en règle de Patinage de vitesse Canada, conformément aux exigences de l'article B3 — 101 de ses procédures et règlements pour 2013-2014;
5. Compter parmi les 16 premiers patineurs au classement canadien 2012-2013 final de longue piste au 500 m, au 1000 m, au 1500 m ou au 3000 m – femmes ou au 500 m, au 1000 m, au 1500 m ou au 5000 m – hommes, ou parmi les 12 premiers au 5000 m – femmes ou au 10 000 m – hommes dans une épreuve de distance individuelle, ou avoir reçu une invitation spéciale à la compétition de sélection en vue des Jeux olympiques de 2014 de la part du comité de sélection olympique. De telles invitations spéciales seront offertes uniquement aux athlètes qui ont réalisé des performances les plaçant clairement parmi les dix premiers pour une distance donnée;
6. Avoir signé l'Entente de nomination de l'athlète de Patinage de vitesse Canada avant la compétition de sélection en vue des Jeux olympiques de 2014;
7. Avoir signé et envoyé l'entente de l'athlète du Comité olympique canadien et le formulaire des conditions d'admissibilité du CO de Sochi 2014 au plus tard le 19 janvier 2014.

Regroupement des patineurs pour le départ au Championnat canadien par distances individuelles

500 m, 1000 m, 1500 m

Groupe 1 – Les six meilleurs temps de la saison en cours.

Groupe 2 – Les six meilleurs temps suivants de la saison en cours.

Groupe 3 – Les six meilleurs temps suivants de la saison en cours.

Groupe 4 – Les patineurs restants.

3000 m – femmes/5000 m – hommes

Groupe 1 – Les quatre meilleurs temps de la saison en cours.

Groupe 2 – Les quatre meilleurs temps suivants de la saison en cours.

Groupe 3 – Les quatre meilleurs temps suivants de la saison en cours.

Groupe 4 – Les patineurs restants.

5000 m – femmes/10 000 m – hommes

Groupe 1 – Les quatre meilleurs temps de la saison en cours.

Groupe 2 – Les quatre meilleurs temps suivants de la saison en cours.

Groupe 3 – Les patineurs restants.

Ordre de départ pour le Championnat canadien par distances individuelles

Toutes les courses des Championnats canadiens commenceront par les moins bien classés et termineront par les mieux classés, comme à la Coupe du monde de l'ISU et au Championnat du monde.

Coupe du Canada n° 2, du 3 au 5 janvier 2014, Calgary (Alb.)

Pour la Coupe du Canada n° 2, le format suivant est recommandé :

	Femmes	Hommes
3 janvier	3000 m, 500 m	5000 m, 500 m
4 janvier	1500 m	1000 m, 3000 m (junior)
5 janvier	1000 m, départ en groupe	5000 m, départ en groupe

Admissibilité : Seniors et juniors A, B, C2

Note : Les patineurs de la catégorie junior C2 sont ceux nés entre le 1^{er} juillet 1998 et le 30 juin 1999.

Les temps de qualification à atteindre pour cet événement sont définis plus bas.

Pour qu'un temps de qualification soit valide, le patineur doit l'avoir réalisé entre le 1^{er} juillet 2012 et la date limite d'inscription.

Les temps soumis comme temps de qualifications peuvent être vérifiés sur SpeedskatingResults.com.

Pour les temps de qualification, veuillez consulter la page 4 du présent document.

Regroupement des patineurs pour le départ à la Coupe du Canada n° 2

Les **groupes de patineurs** à la Coupe du Canada n° 2 seront établis comme suit.

Pour toutes les distances

Groupe 1 : Les huit premiers patineurs présents selon le classement canadien pour la saison en cours pour cette distance.

Groupe 2 : Les huit patineurs présents suivants au classement pour cette distance.

Groupe 3 : Les huit patineurs présents suivants au classement pour cette distance.

Groupe 4 : Les autres patineurs ayant réalisé les meilleurs temps de la saison 2013-2014. Des sous-groupes de huit seront ensuite formés pour le tirage au sort.

Pour la deuxième course du 500 m et du 1000 m, les paires seront établies selon la règle n° 262 de l'ISU.

Tirage au sort pour la Coupe du Canada n° 2

Le jury du CHP-LP établira l'ordre des paires pour les courses.

Le tirage au sort commencera de préférence par le groupe 1, puis le groupe 2, le groupe 3, etc.

Championnat canadien junior, du 24 au 26 janvier 2014, Saskatoon (Sask.)

Pour le Championnat canadien junior, le format suivant est recommandé :

	Femmes	Hommes
Vendredi 24 janvier	500 m, 1500 m	500 m, 1000 m, 3000 m
Samedi 25 janvier	1000 m, 3000 m	1500 m, 5000 m
Dimanche 26 janvier	500 m, 1000 m	500 m, 1000 m

Championnat canadien junior toutes distances :

Femmes : 1^{er} 500 m, 1500 m, 1000 m, 3000 m Hommes : 1^{er} 500 m, 3000 m, 1500 m, 5000 m

Championnat canadien junior sprint :

Femmes; 2 x 500 m, 2 x 1000 m Hommes : 2 x 500 m, 2 x 1000 m

Admissibilité : Juniors A, B, C2

Note : Les patineurs de la catégorie junior C2 sont ceux nés entre le 1^{er} juillet 1998 et le 30 juin 1999

Les temps soumis comme temps de qualifications peuvent être vérifiés sur SpeedskatingResults.com.

Pour les temps de qualification, veuillez consulter la page 4 du présent document.

Les règles de l'ISU concernant les compétitions de niveau junior s'appliqueront lors du Championnat canadien junior.

Positions de départ et tirage au sort pour le Championnat canadien junior

Pour le Championnat canadien junior, les positions de départ pour les épreuves de la première journée (500 m et 1500 m pour les femmes; 500 m, 1000 m et 3000 m pour les hommes) seront établies en fonctions des résultats de la Coupe du Canada n° 2.

Les positions de départ pour la troisième et la quatrième épreuve de distance seront déterminées selon la règle n° 227 de l'ISU, deuxième paragraphe. Tous les patineurs seront toutefois qualifiés pour la plus longue épreuve de distance.

Les positions de départ pour la deuxième course de 500 m et de 1000 m seront établies en fonction des résultats de la première course de même distance.

Coupe du Canada n° 3, du 24 au 26 janvier 2014, Saskatoon (Sask.)

Pour la Coupe du Canada n° 3, le format suivant sera employé :

	Femmes	Hommes
Vendredi 24 janvier	500 m, 1500 m	500 m, 1000 m
Samedi 25 janvier	1000 m, 3000 m	1500 m, 5000 m
Dimanche 26 janvier	500 m, 1000 m, départ en groupe	500 m, 1000 m, départ en groupe

Admissibilité : Seniors

Les temps de qualification à atteindre pour cet événement sont définis plus bas.

Pour qu'un temps de qualification soit valide, le patineur doit l'avoir réalisé entre le 1^{er} juillet 2012 et la date limite d'inscription.

Les temps soumis comme temps de qualifications peuvent être vérifiés sur SpeedskatingResults.com.

Pour les temps de qualification, veuillez consulter la page 4 du présent document.

Regroupement des patineurs pour le départ à la Coupe du Canada n° 3

Lors de chaque épreuve par distance, les compétiteurs de la Coupe du Canada n° 3 seront placés en paires en fonction du classement canadien de la saison en cours. Les règles de l'ISU

pour les compétitions de sprint (à l'exception du tirage au sort) s'appliqueront aux épreuves de sprint de la Coupe.

Pour toutes les distances

Groupe 1 : Les huit premiers patineurs présents selon le classement canadien pour la saison en cours pour cette distance.

Groupe 2 : Les huit patineurs présents suivants au classement pour cette distance.

Groupe 3 : Les huit patineurs présents suivants au classement pour cette distance.

Groupe 4 : Les autres patineurs ayant réalisé les meilleurs temps de la saison 2013-2014. Des sous-groupes de huit seront ensuite formés pour le tirage au sort.

Tirage au sort pour la Coupe du Canada n° 3

Le jury du CHP-LP établira l'ordre des paires pour les courses et en annoncera l'ordre au moment du tirage au sort.

De préférence, le tirage au sort placera les groupes 1 et 2 près du groupe canadien junior 1.

Championnat nord-américain, du 17 au 19 janvier 2014, Calgary (Alb.)

Admissibilité : Seniors et juniors A, B, C2

Temps de qualification (patineurs canadiens seulement)

	Femmes	Hommes
Vendredi 17 janvier	À communiquer	À communiquer
Samedi 18 janvier		
Dimanche 19 janvier		

Note : L'organisme US Speedskating établit ses propres quotas et les temps de qualification requis de ses patineurs.

Temps de qualification pour le Championnat nord-américain (patineurs canadiens seulement)

Pour les temps de qualification, veuillez consulter la page 4 du présent document.

Finale de la Coupe du Canada, du 13 au 16 mars 2014, Calgary (Alb.)

Note : Cet événement fait partie de la finale de l'Anneau olympique.

Les temps de qualification pour la finale de la Coupe du Canada seront publiés dans un Bulletin de la haute performance ultérieur.

Le format des épreuves sera publié dans un Bulletin de la haute performance ultérieur.

Admissibilité : Seniors et juniors A, B, C

Regroupement des patineurs pour le départ à la finale de la Coupe du Canada

Pour toutes les distances, les patineurs seront placés en fonction de leur meilleur temps personnel.

Tirage au sort pour la finale de la Coupe du Canada

Le tirage au sort sera effectué avant l'événement par le jury du CHP-LP.

Les règles de l'ISU pour les compétitions de sprint (à l'exception du premier tirage au sort) s'appliqueront aux épreuves de sprint de la finale de la Coupe du Canada.

Temps de qualification de l'ISU

Des renseignements additionnels concernant la sélection sont indiqués dans le Bulletin n° 167 du CHP-LP.

Coupe du monde junior

	Femmes	Hommes
500 m	45,0	41,0
1000 m	1:30,0	1:22,0
1500 m	2:20,0	2:07,0
3000 m	5:00,0	4:25,0

Championnat du monde junior

	Femmes	Hommes
500 m	42,0	38,0
1000 m	1:25,0	1:16,0
1500 m	2:12,0	1:58,0
3000 m	4:45,0	4:05,0 en vue du 5000 m seulement
5000 m	----	7:05,0

Pour participer au Championnat toutes distances, les patineurs doivent avoir réalisé les temps de qualification suivants :

Femmes, 1500 m (seulement) : 2:10,0

Hommes, 3000 m (seulement) : 4:05,0

Coupes du monde senior

Les patineurs inscrits à la compétition doivent avoir réalisé les temps de qualification suivants selon la distance :

	Femmes	Hommes
500 m	40,00	36,20
1000 m	1:20,00	1:11,90
1500 m	2:03,00	1:51,00
3000 m	4:24,00	----
5000 m	7:25,00 ou 4:15,00	6:48,00
10 000 m	--	13:40,00 ou 6:35,00

Cela dit, si les résultats ont été obtenus ailleurs qu'à Calgary (Anneau olympique) ou à Salt Lake City (anneau olympique de l'Utah), les temps de qualification exigés sont les suivants :

	Femmes	Hommes
500 m	40,50	36,60
1000 m	1:21,00	1:12,80
1500 m	2:05,00	1:52,50
3000 m	4:28,00	----
5000 m	7:32,00 ou 4:20,00	6:52,00
10 000 m	--	13:50,00 ou 6:40,00

Jeux olympiques d'hiver

Les patineurs inscrits aux Jeux doivent avoir réalisé les temps de qualification suivants selon la distance :

Femmes

Hommes

500 m	39,50	35,90
1000 m	1:18,50	1:10,80
1500 m	2:00,00	1:48,50
3000 m	4:15,00	----
5000 m	7:20,00 ou 4:10,00	6:33,00
10 000 m	--	13:30,00 ou 6:28,00

Championnat nord-américain

	Femmes		Hommes
3000 m	4:24,00	5000 m	6:48,00 (Calgary/SLC)
	4:28,00		6:52,00 (autres pistes)

Championnat du monde toutes distances

	Femmes		Hommes
3000 m	4:20,00	5000 m	6:40,00

Championnat du monde de sprint

	Femmes		Hommes
500 m	39,80		35,95
1000 m	1:19,50		1:10,90

Annexe A

LIGNES DIRECTRICES

Octroi d'exemptions

1. But

Fournir des lignes directrices au Comité de la haute performance — longue piste (CHP-LP) pour déterminer s'il y a lieu d'accorder, à sa discrétion, une exemption à un athlète pour faire partie d'une équipe dans l'éventualité où l'athlète ne satisfait pas aux critères de sélection tels qu'ils sont définis dans le Bulletin de la haute performance.

2. Philosophie de sélection de l'équipe

Les patineurs seront choisis par le Comité de la haute performance, qui déterminera quels sont les athlètes les plus susceptibles d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour le Canada à différentes compétitions, comme les Jeux olympiques, le Championnat nord-américain, le Championnat du monde et les Coupes du monde.

Le Comité de la haute performance – longue piste cherche à sélectionner aussi objectivement que possible les patineurs qui participent à ces épreuves. À cette fin et selon sa décision, le CHP-LP utilisera des facteurs comme les temps réalisés, le classement à une ou plusieurs compétitions précises ou le classement après une série de compétitions comme principaux critères pour déterminer ses choix d'athlètes.

Ces critères peuvent être utilisés pour la sélection en vue d'un ou de plusieurs événements précis ou d'une série spécifique d'événements.

Le CHP-LP choisira uniquement comme épreuves de sélection des compétitions qui auront lieu après la confirmation de la politique pertinente en matière de sélection.

Dans tous les cas, le CHP-LP considérera les performances réelles aux épreuves de sélection spécifiques comme principal critère de choix des athlètes.

3. Philosophie de l'attribution des exemptions

1. Dans des circonstances exceptionnelles, selon la décision du CHP-LP, lorsqu'un athlète n'a pas eu la possibilité de prendre part aux épreuves de sélection sans que ce soit de sa faute, cet athlète peut avoir le droit de demander une exemption pour participer à la compétition.

2. La demande d'exemption constitue pour les athlètes le dernier recours en vue d'être sélectionnés. Cette possibilité offerte aux patineurs vise à répondre à des situations exceptionnelles qui ne permettent pas l'application des critères habituels de sélection. Il ne s'agit pas d'une méthode normale de sélection.
3. La philosophie de base pour choisir un patineur à qui accorder une exemption est que, toutes choses étant par ailleurs égales, l'athlète à qui l'exemption est accordée a réalisé au cours de compétitions antérieures des performances clairement supérieures à celles des autres patineurs considérés pour la sélection. À cet égard, les procédures et les considérations résumées dans la section 6 ci-dessous s'appliqueront.
4. Les dispositions visant les exemptions s'appliquent uniquement à la sélection pour des compétitions ou événements spécifiques. Elles ne s'appliquent pas aux nominations de patineurs par PVC au Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada. Dans le cas d'une blessure importante, la procédure visant le brevet pour blessure du PAA s'appliquera.

4. **Procédure de demande d'exemption**

- a) Les demandes d'exemption seront présentées par écrit au CHP-LP (voir les dates limites ci-dessous).
- b) Seul le patineur concerné peut présenter une demande d'exemption, à moins qu'il ne soit physiquement incapable de le faire.
- c) Si la demande d'exemption est présentée en raison d'une maladie ou d'une blessure, le patineur doit fournir des preuves documentées fournies par un praticien en médecine sportive. Le CHP-LP a le droit de demander un examen médical indépendant additionnel après réception de la demande d'exemption.
- d) Si une demande d'exemption est présentée en raison d'un bris d'équipement, celui-ci doit avoir été rapporté à l'arbitre de la course et au représentant du CHP-LP et confirmé par eux immédiatement après la course durant laquelle le bris a eu lieu.

5. **Modalités relatives aux demandes d'exemption**

Demande d'exemption pour une compétition précise pendant la saison en cours

Les demandes d'exemption des deux catégories suivantes seront évaluées :

- a) *Exemption pour une maladie ou une blessure antérieure à la compétition qui empêche un athlète de participer à la compétition de sélection ou de classement.*

Si le patineur est malade ou qu'il s'est blessé avant le début de la compétition, il doit demander une exemption avant qu'ait lieu la réunion des entraîneurs à cette compétition. Le représentant du CHP-LP doit annoncer officiellement toutes les demandes d'exemption durant cette réunion afin que les autres compétiteurs soient au courant de la possibilité qu'une exemption soit accordée.

La demande d'exemption sera jugée inadmissible si le patineur compétitionne ensuite dans les épreuves de la distance visée par la demande lors de la compétition de sélection.

Si la sélection est effectuée en fonction du classement cumulatif de plusieurs compétitions, l'athlète a le droit de présenter une demande d'exemption pour une compétition de classement ultérieure s'il se voit empêché d'y participer à cause d'une maladie ou d'une blessure antérieure à cette compétition.

- b) *Exemption pour une blessure, une maladie ou un bris d'équipement durant l'épreuve de sélection ou pour d'autres circonstances exceptionnelles déterminées à la seule discrétion du CHP-LP.*

La demande d'exemption doit être présentée **dans les 24 heures** qui suivent la fin de la compétition, à moins que le patineur ne soit physiquement incapable de présenter une telle demande (dans ce cas, l'entraîneur du patineur peut le faire à sa place).

(Voir la disposition 4 d) ci-dessus sur les exigences concernant la déclaration d'un bris d'équipement.)

Dans les situations décrites en a) et en b), la demande d'exemption doit clairement préciser ce que l'athlète veut et être accompagnée des documents à l'appui (p. ex., certificat médical, rapport de l'officiel). Le CHP-LP doit être en mesure de s'assurer que l'athlète aura une capacité (physique et psychologique) de 100 % pour participer à la compétition pour laquelle il demande une exemption. L'athlète doit en fournir la confirmation signée par un médecin qualifié ou, s'il s'agit d'un problème non médical, toute autre attestation exigée par le CHP-LP.

6. Procédure d'examen des demandes d'exemption

La procédure d'examen des demandes d'exemption comprend les étapes suivantes :

- a) À la suite de la dernière activité de sélection finale pour l'équipe ou la compétition visée, le CHP-LP compétent se réunira (en personne ou par téléconférence) pour revoir les faits.
- b) Dans les situations où plusieurs demandes d'exemption auront été présentées, elles seront étudiées individuellement en fonction de leur bien-fondé.
- c) Les trois membres élus du CHP-LP (qui ne sont pas en situation de conflit d'intérêts) doivent étudier les faits concernant chaque cas et formuler leur recommandation (avec justification à l'appui). Si les trois membres élus du CHP-LP sont en situation de conflit d'intérêts, il incombera au directeur du programme longue piste de faire une recommandation quant à la demande d'exemption.
- d) Le cas échéant, le CHP-LP établira un classement révisé des patineurs en fonction des résultats des compétitions de sélection et fera l'évaluation des performances antérieures des athlètes qui ont demandé une exemption.
- e) Sous réserve de la disposition d) ci-dessus, la sélection finale sera effectuée en fonction de ce classement révisé.

- f) Les patineurs ainsi sélectionnés seront nommés à l'équipe pour les compétitions visées. Le résultat de la sélection finale sera ensuite communiqué aux patineurs qui ont demandé une exemption, à ceux qui sont directement touchés par l'accord de cette exemption, aux entraîneurs et aux représentants des patineurs.

7. Éléments d'étude pour l'octroi d'une exemption

Le CHP-LP doit répondre à la question fondamentale à savoir si les performances récentes du patineur qui demande une exemption ou tout autre facteur parmi ceux indiqués ci-dessous démontre la supériorité de l'athlète en question par rapport aux autres qui sont en lice pour la sélection.

Le CHP-LP doit aussi être certain que le patineur qui demande l'exemption sera capable de compétitionner à un niveau similaire au sein de l'équipe ou pendant les épreuves pour lesquelles il cherche à être sélectionné. Le CHP-LP peut accorder une « exemption conditionnelle » à un athlète qui se remet d'une blessure ou d'une maladie. Dans ce cas, le Comité peut lui imposer certaines conditions qui comprennent, sans s'y limiter, la démonstration de la forme physique du patineur à l'intérieur d'un certain délai ou la satisfaction d'une exigence précise en matière de performance.

Afin de prendre ces décisions, le CHP-LP doit évaluer un certain nombre d'éléments qui comprennent, sans s'y limiter :

- a) les résultats de compétition comparés des athlètes considérés pour la sélection,
- b) les performances passées du patineur qui demande l'exemption,
- c) les résultats de la compétition de sélection (des patineurs en lice pour l'équipe),
- d) les performances récentes aux entraînements et aux tests.

En évaluant les performances passées, le CHP-LP doit attribuer une plus grande valeur à celles de la période de 12 mois qui précède immédiatement la compétition finale de sélection.

Toutefois, en raison de blessures ou du manque de possibilités, il n'est pas toujours possible pour les patineurs de participer à un nombre suffisant de compétitions. Dans de telles situations, il est permis d'évaluer les performances antérieures à cette période de 12 mois, mais on doit leur accorder une moins grande valeur pour l'évaluation de la demande d'exemption.

Le CHP-LP peut, à sa discrétion absolue, accorder une exemption à un patineur qui :

- a obtenu 0,5 point sammelagt de plus que le dernier patineur choisi pour une distance précise (ce qui correspondrait à un avantage de 0,5 seconde dans l'épreuve du 500 m, 1 seconde pour le 1000 m, 1,5 seconde pour le 1500 m, 3 secondes pour le 3000 m, 5 secondes pour le 5000 m et 10 secondes pour le 10 000 m);
- a obtenu 0,5 point sammelagt par course effectuée lors d'une sélection par points cumulatifs (4 distances patinées = 2 points sammelagt, épreuve de 500 m patinée deux fois = 1 point sammelagt).

En évaluant les performances antérieures de l'athlète qui demande une exemption et l'historique comparé des patineurs, le CHP-LP doit accorder la priorité et la plus grande valeur

au meilleur chronométrage des athlètes participants lors de compétitions sanctionnées au cours des 12 mois précédents, y compris lors d'épreuves de sélection.

Dans les cas de sélection pour événements multiples (Coupe du monde sprint, Coupe du monde toutes distances, Championnat nord-américain, Coupe du monde junior, etc.), si un athlète ne peut pas participer à la compétition de sélection à cause de circonstances exceptionnelles, les distances manquantes seront évaluées en fonction du meilleur temps des patineurs concernés au cours des 12 derniers mois.

8. Appels

À la suite de l'annonce de la composition de l'équipe pour une ou plusieurs compétitions, les patineurs affectés par une décision concernant une demande d'exemption disposent de sept jours civils pour en appeler de cette décision, conformément à la politique de Patinage de vitesse Canada sur les appels (se reporter à la politique de PVC sur les appels, RES 100).

Annexe B

LIGNES DIRECTRICES

Demandes d'évaluation spéciale pour la sélection au sein de l'équipe nationale, de l'équipe nationale de développement ou de l'équipe Talent

- La présente procédure s'applique à la sélection des membres de l'équipe nationale, de l'équipe nationale de développement et de l'équipe Talent pour la prochaine saison de patinage.
- Dans des circonstances exceptionnelles, tel que le CHP-LP en décide, lorsqu'un patineur n'a pas eu la possibilité, sans que ce soit de sa faute, de participer aux compétitions de classement, il peut avoir le droit de faire une demande d'évaluation spéciale pour être choisi comme membre de l'équipe visée.
- À la discrétion du CHP-LP, comme mentionné plus loin, les patineurs n'ont pas le droit de demander une évaluation spéciale s'ils étaient admissibles aux compétitions ou autres épreuves déterminant le classement, qu'ils ont eu la possibilité d'y participer et qu'ils n'ont pas satisfait aux critères précisés dans le Bulletin de la haute performance pour être nommés membres de l'équipe visée.
- La demande d'évaluation spéciale doit être présentée dans un délai de 14 jours civils de l'épreuve finale de sélection. La demande doit préciser clairement :
 1. L'équipe pour laquelle le patineur souhaite être sélectionné;
 2. l'objet précis de la demande de l'athlète.
- La demande doit également comprendre tous les documents appropriés requis par le CHP-LP et selon le cas, tous les renseignements médicaux appropriés sur lesquels le patineur fonde sa demande. Les documents médicaux acceptés se limitent aux documents fournis par des médecins ou par des physiothérapeutes, chiropraticiens et ostéopathes certifiés.
- Le CHP-LP a le droit de demander un examen médical indépendant additionnel après la présentation de la demande d'exemption.
- En évaluant la demande, le CHP-LP doit être en mesure de confirmer à son entière satisfaction que l'athlète aura une capacité (physique et psychologique) de 100 % au début de la nouvelle saison, ceci afin de :
 1. Devenir membre de l'équipe au sein de laquelle il demande d'être choisi;

2. Participer pleinement à tous les volets des programmes et des activités de formation déterminées par les entraîneurs concernés et le directeur du programme longue piste;
3. Prendre part à toutes les compétitions pour lesquelles l'athlète est choisi.

Nonobstant ce qui précède, le CHP-LP peut, à sa seule discrétion et selon ce qu'il juge être les intérêts fondamentaux du programme, ajouter un athlète à l'équipe nationale, à l'équipe nationale de développement ou à l'équipe Talent.

Aucune indication contenue dans la présente annexe ni décision de la part du CHP-LP découlant de cette annexe ne doit être perçue comme suggérant qu'un athlète est ou n'est pas admissible au soutien du Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada. Dans le cas d'une blessure importante, la procédure visant le brevet pour blessure du PAA s'appliquera.

Appels

À la suite de l'annonce de la composition des équipes, les patineurs qui ont demandé une évaluation spéciale disposent de sept jours civils pour en appeler de cette décision, conformément à la politique de Patinage de vitesse Canada sur les appels (se reporter à la politique de PVC sur les appels, RES 100).

Approuvé par le Comité de la haute performance – longue piste le 12 septembre 2012.